

Question orale déposée par Mme Caroline Cassart, Députée  
du Groupe MR, à Caroline Désir, Ministre de l'Éducation,  
relative à **la proposition de la Ligue des familles d'un cadre  
légal contre le harcèlement scolaire**

Élément nouveau : étude de la Ligue des familles décryptant le phénomène du harcèlement scolaire sortie dans la presse le lundi 18 janvier.

Madame la Ministre,

Vous l'aviez dit début janvier en commission : un élève sur trois est victime de harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce phénomène est d'autant plus virulent en ligne, à l'heure où le confinement et l'enseignement à distance à temps partiel est la règle pour beaucoup d'entre eux.

Pour lutter contre ce phénomène, vous évoquiez d'un plan global que vous comptiez soumettre rapidement au gouvernement ainsi qu'un label pour les écoles qui lutteront efficacement contre le harcèlement. Qu'est-ce qui serait mis en place de plus par rapport à ce qui se fait actuellement ? Des actions sont-elles prévues expressément sur le cyber-harcèlement ? Quels sont les experts que vous avez associé à cette réflexion ? A quelle échéance ce plan global devra-t-il être présenté et mis en place dans les écoles ?

En outre, le 18 janvier dernier, la Ligue des familles a publié une analyse décryptant le phénomène du harcèlement scolaire et proposant des solutions structurelles pour lutter contre celui-ci. Elle propose trois mesures très concrètes pour y remédier : une meilleure organisation des cours de récréation, des espaces de parole régulés et un conseil d'éducation disciplinaire si cela ne suffit pas. Avez-vous eu l'occasion de prendre connaissance de cette étude ? Ces propositions feront-elles partie de vos critères pour l'obtention d'un label ?

Enfin, la Ligue des familles prône qu'un cadre légal existe pour contraindre toutes les écoles à mettre en place ce dispositif dans les 2 ans. Et insiste pour qu'un contrôle de cette obligation par les services d'inspection existe, ainsi qu'une sanction si ce n'est pas le cas. Que pensez-vous de cette proposition ? Compte tenu du nombre d'enfants qui souffrent de ce phénomène, ne serait-ce pas quelque chose à étudier ?

Je vous remercie.

### **Réponse de la Ministre :**

J'ai déjà exprimé à plusieurs occasions mon intention de revoir complètement la politique de prévention du harcèlement à l'école. Actuellement, nous disposons d'outils de fonds indispensables tels qu'un numéro vert, la plateforme «Harcèlement à l'école» ou encore un guide pour les écoles. Nous menons aussi des appels à projets permettant de repérer de nouvelles bonnes pratiques, pour lesquels nous avons augmenté l'enveloppe de départ; leur budget annuel dépasse aujourd'hui les 400 000 euros.

Ma volonté est de développer un nouveau schéma qui permettra de structurer et généraliser un cadre commun de prévention pour l'ensemble des écoles. C'est à ce cadre que nous nous sommes attelés, mais sa construction prend du temps. J'ai pris connaissance des propos de la Ligue des familles, qui m'ont fortement fait penser aux propositions que le Centre de ressource éducative pour l'action sociale (CREAS) préconise dans plusieurs ouvrages, notamment «*Prévention du harcèlement et des violences scolaires*». En réalité, il existe une multitude d'écrits, de propositions et de méthodes pour ce faire. Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas de trouver quoi faire, mais plutôt comment le faire: dans quel cadre, quelle temporalité, quelle collaboration, à quelle échelle, etc.

Pour apporter une réponse concrète, nous nous sommes penchés sur les productions académiques récentes à ce sujet. Nous avons aussi mené des consultations avec des experts de Louvain et de Mons, avec des opérateurs historiques de l'appel à projets et avec les services de l'administration. Je cherche à prévoir un cadre suffisamment souple pour qu'il soit adaptable aux différents contextes scolaires, suffisamment organisé pour faciliter sa mise en œuvre dans les écoles et suffisamment ouvert pour permettre la coexistence de différentes approches. En effet, il ressort de nos échanges qu'il n'y a pas qu'une seule façon de lutter contre le harcèlement. Il m'apparaît capital de ne pas s'enfermer dans un modèle unique au risque de manquer notre but. De plus, la labellisation des écoles pourrait être perçue comme une démarche favorisant la marchandisation de l'offre scolaire. Ce n'est évidemment pas notre intention; nous allons donc encore affiner le modèle pour éviter autant que possible d'engendrer des effets secondaires indésirables.

Les écoles et leurs partenaires doivent être visés ensemble. La collaboration avec les parents, les centres psycho-médico-sociaux (centres PMS), la promotion de la santé à l'école (PSE) et le monde associatif qui entoure les écoles est un élément indispensable à la réussite des actions qui seront entreprises. Ensemble, ces différents acteurs ont besoin d'être informés, outillés et accompagnés à long terme.

Quant à une éventuelle obligation de résultat dans le chef des écoles, j'estime que cette dernière est un vœu pieux. La prévention contre le harcèlement est en réalité intimement liée à l'enjeu du climat scolaire. Les situations de harcèlement se déclenchent dans des contextes relationnels et communicationnels problématiques. À ce titre, travailler en milieu scolaire sur le harcèlement revient à interroger le contexte systémique qui habite l'établissement. C'est pour cette raison que la contrainte ne me semble pas être un bon moyen pour entraîner les écoles dans un projet émancipateur et constructif. Ce serait également contraire aux

principes qui traversent le pilotage du système éducatif mis en place dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Nos textes considèrent déjà l'école comme un lieu devant permettre l'épanouissement des élèves. Les plans de pilotage et l'axe relatif au climat scolaire visent à ce que chaque école doive disposer d'un plan d'établissement qui réponde aux problématiques qui lui sont propres. En définitive, cette conditionnalité ressemble plus à l'expression d'une incapacité à proposer quelque chose qui fonctionne qu'à un point de départ d'une solution concrète.

Nous poursuivrons ce travail, car il est certain, comme le souligne très justement la Ligue des familles, que le harcèlement n'est pas une fatalité et que des solutions volontaires, concrètes et sérieuses doivent être proposées dans toutes les écoles. De manière très ferme, je m'y engage; je soumettrai une note au gouvernement dans les prochains mois, car c'est un combat qui ne peut plus attendre. Proportionnellement, ce sont les courriers traitant de harcèlement et de cyberharcèlement que mon cabinet reçoit en plus grand nombre; c'est aussi à ce sujet que j'envoie le plus de notes vertes à l'administration. C'est insupportable pour nous, acteurs de l'éducation! Je veux donc avancer vite, mais il faut proposer des réponses praticables pour les écoles. Je répète que j'ai l'intention de généraliser le cadre, car je pense que les appels à projets ne suffisent plus et que l'ensemble de nos écoles doivent être concernées.